

PERMIS DE « BONNE CONDUITE »

Les 3 temps de la pause méridienne

Pourquoi un permis de conduite ?

Le permis de « bonne conduite » est mis en place pour chaque élève fréquentant le restaurant scolaire des écoles maternelles et élémentaires de Bois-de-Céné.

Avant d'être outil de sanction, ce permis se veut être un outil de communication entre les agents et les familles. C'est également un outil éducatif qui permettra de responsabiliser les enfants sur le comportement pendant les 3 temps de la pause méridienne, c'est-à-dire pendant les trajets école / restaurant, sur le temps de restauration et sur le temps de pause.

Le capital initial est de 12 points. En cas de comportements inappropriés, des retraits (de 1 à 6 points) pourront être appliqués.

A l'inverse, l'enfant aura la possibilité de regagner des points en réalisant de bonnes actions ou grâce à un bon comportement sur la durée.

Les règles de vie commune à respecter

En général :

Bonjour les amis



- Je respecte les adultes et mes camarades.
- Je suis poli(e).
- J'applique les consignes.
- Je respecte le matériel.

Sur le trajet :



- Je reste en rang, 2 par 2.
- Je respecte les espaces verts et le mobilier urbain.
- Je ne cours pas et ne saute pas.
- Je ne double pas et ne bouscule pas mes camarades.

Dans le restaurant scolaire :



- Je me lave les mains avant de passer à table.
- Je reste assis correctement
- Je parle doucement pendant le repas à mes camarades.
- Je goûte à tous les plats.
- Je respecte la nourriture et ne joue pas avec.
- J'aide à débarrasser en empilant assiettes, verres et couverts en bout de table.
- Je ne cours pas.
- Je ne parle pas d'une table à l'autre, je ne crie pas, et je ne tape pas sur la table.

Barème

RETRAIT DES POINTS (liste non exhaustive)		
- 1 point	-2 points	-6 points
Ne pas respecter la remarque faite par les agents de la cantine ou de la pause méridienne.	Ne pas respecter le matériel sur le trajet ou dans le restaurant scolaire ou dans la cour	Être violent et/ou insulter les agents de la cantine ou de la pause méridienne ou un camarade
Se déplacer sans y être autorisé(e), courir ou aller sous les tables	Ne pas respecter la nourriture, jouer avec ou la lancer	Humilier ou menacer les agents de la cantine ou de la pause méridienne ou un camarade
Crier / bousculer les agents de la cantine ou de la pause méridienne ou un camarade	Détériorer volontairement du mobilier ou de la vaisselle	Harceler un camarade
	Manquer de respect aux agents de la cantine ou de la pause méridienne ou un camarade	

RECUPERATIONS DE POINTS (liste non exhaustive)	
+1 point	+2 points
Présenter des excuses écrites auprès de l'agent de la cantine ou de la pause méridienne ou du camarade en expliquant sa faute	<ul style="list-style-type: none">- Passer une semaine entière dans le calme- Aider les plus petits à mettre leurs manteaux- Aider les agents de la cantine ou de la pause méridienne dans leurs missions (débarrassage des tables, responsable trajet, responsable des jeux, responsable de la cours, intervenir sur le « banc des copains », ...)

Le permis sera remis à votre enfant pour chaque point en moins ou en plus pour que vous puissiez en prendre connaissance et le signer. Votre enfant ne rapporte pas son permis à la maison tant qu'il conserve la totalité de ses 12 points.

A partir de 9 points restants sur le permis, l'enfant mangera seul à table pendant une semaine.

A partir de 6 points restants sur le permis, l'enfant sera convoqué avec ses parents en mairie.

A partir de 3 points restants sur le permis, l'enfant sera exclu temporairement du service de restauration pendant une semaine.

Si l'enfant perd ses 12 points sur son permis, il sera exclu définitivement du service de restauration jusqu'à la fin de l'année scolaire.